

**COMMUNE DE BUSSY LE REPOS**  
**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**  
**Réunion du 18 mars 2016**

Convocation du 11/03/2016

Afférents au Conseil Municipal : 11  
Qui ont pris part à la délibération : 9  
En exercice : 11

L'an deux mil seize, le dix-huit mars à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine SABARD, Maire de la commune.

**Étaient présents :**

Mme SABARD Sandrine, Mme D'ARJUZON Marie-Thérèse, Mme MAZATEAU Séverine, M.THUOT Thierry, M. RONOT Thierry, M. VILLE-RENON Frédéric, M DAVID de SAUZZEA Sébastien

**Absents excusés représentés :** Mme GHAZARYAN Anne-Sophie représentée par M DAVID de SAUZZEA Sébastien, Mme CRUAU Charlotte représentée par Mme MAZATEAU Séverine

**Absents excusés :** M.FRANÇOIS Jean-Pierre, M.CAZIN Christian

**Secrétaire de séance :** Mme MAZATEAU Séverine est élue secrétaire de séance et accepte le poste.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté.

Le conseil ensuite,

**2016/18/03/01**

**Taux des 4 taxes d'impôts directs communales 2016 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de garder un taux fixe par rapport à 2015 pour les quatre taxes d'impôts directs suivant le tableau ci-dessous :

Taxes	Base d'imposition	Taux Votés	Produit Fiscal
Habitation	391 200	20,00	78 240
Foncière (bâti)	255 400	14,12	36 062
Foncière (non bâti)	71 700	46,81	33 563
Professionnelle CFE	18 500	22,99	4 253

TOTAL Produit Fiscal attendu

152 118

2016/18/03/02

**Compte Administratif 2015 Budget commune :**

Après lecture du compte administratif 2015, présenté par M.DAVID de SAUZEA Sébastien le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif de l'exercice arrêté comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	253 153 ,99	DEPENSES	30 520,75
RECETTES	271 062,90	RECETTES	42 812,70
RESULTAT	17 908,91	RESULTAT	12 291,95
Excédent reporté N-1	112 826,34	Excédent reporté N-1	<b>-1 599,73</b>
<b>Résultat 2015</b>	<b>130 735,25</b>	<b>Résultat 2015</b>	<b>10 692,22</b>

2016/18/03/03

**Compte de Gestion budget communal 2015**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur de Villeneuve sur Yonne et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la commune.

	Résultat de clôture N-1 : 2014	Part affectée à L'investissement 2015	Résultat de L'exercice 2015	Résultat de Clôture 2015
INVESTISSEMENT	-1 599,73	0	12 291,95	<b>10 692,22</b>
FONCTIONNEMENT	114 426,34	1 599,73	17 908,91	<b>130 735,25</b>
TOTAL	112 826,61		30 200,86	<b>141 427,47</b>

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures de compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes au registre des délibérations du Conseil Municipal.

2016/18/03/04

**Affectation du Résultat 2015 Budget principal M14**

Les résultats de clôture de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

- excédent d'investissement de clôture : **10 692,22 €**
- excédent de fonctionnement de clôture : **130 735,25 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

De la reprise des résultats de l'exercice 2015 au budget 2016 de la façon suivante :

R 001 (excédent d'investissement reporté) **10 692,22 €**

R002 (excédent de fonctionnement reporté) **130 735,25 €**

2016/18/03/05

**Budget primitif communal 2016 :**

Après lecture faite par Madame Le Maire,  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité  
ADOPTE le budget primitif communal 2016, comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	<b>375 725,25</b>	<b>106 192,22</b>
RECETTES	<b>375 725,25</b>	<b>106 192,22</b>

2016/18/03/06

**Compte Administratif 2015 Budget Eau et Assainissement :**

Après lecture du compte administratif 2015, présenté par M. DAVID de SAUZZEA Sébastien  
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
ADOPTE le compte administratif de l'exercice arrêté comme suit :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	15 460,35	DEPENSES	4 038,32
RECETTES	31 204,06	RECETTES	16 495,30
RESULTAT	15 743,71	RESULTAT	12 456,98
Excédent reporté N-1	52 452,04	Excédent reporté N-1	17 522,36
<b>Résultat 2015</b>	<b>68 195,75</b>	<b>Résultat 2015</b>	<b>29 979,34</b>

2016/18/03/07

**Compte de Gestion budget Eau et Assainissement 2015**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur de Villeneuve sur Yonne et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la commune.

	Résultat de clôture N-1 : 2014	Part affectée à L'investissement 2015	Résultat de L'exercice 2015	Résultat de Clôture 2015
INVESTISSEMENT	17 522,36	0	12 456,98	<b>29 979,34</b>
EXPLOITATION	52 452,04	0	15 743,71	<b>68 195,75</b>
TOTAL	<b>69 974,40</b>			<b>98 175,09</b>

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures de compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,  
le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**2016/18/03/08**

**Affectation du Résultat 2015 Budget Eau et Assainissement**

Les résultats de clôture de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

- excédent d'investissement de clôture : 29 979,34 €
- excédent d'exploitation de clôture : 68 195,75 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de la reprise des résultats de l'exercice 2015 au budget de 2016 de la façon suivante :

R001 (excédent de la section d'investissement reporté) : 29 979,34 €

R002 (résultat d'exploitation reporté) : 68 195,75 €

**2016/18/03/09**

**Budget primitif Eau et Assainissement 2016 :**

Après lecture faite par Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le budget primitif communal 2016, comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	<b>77 234,75€</b>	<b>82 319,34€</b>
RECETTES	<b>77 234,75€</b>	<b>82 319,34€</b>

**2016/18/03/10**

**Remboursement d'avance de frais :**

Après lecture faite par Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte le remboursement à Mme Petitjean Annie de la somme de 12€ pour l'achat de confiseries pour les enfants fréquentant la bibliothèque.

**2016/18/03/11**

**Travaux aménagement local technique pour les associations et chaufferie, choix des entreprises:**

Suite à la délibération du 26 février 2016 acceptant le changement de la porte de la chaufferie et la remise en état du garage attenant au logement communal afin de la mettre à disposition des associations de la commune pour stoker du matériel des appels d'offres ont été faites pour les travaux prévus au plan de financement.

Après études des différents devis,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte les devis suivants :

Travaux	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Fourniture et pose Porte chaufferie	Franck Bachet	1 405,58 €	1 686,70 €
Fourniture et pose 2 Châssis fixes PVC Local stockage	Bussy le Repos	1 335,28 €	1 602,34 €
Fourniture et pose Porte sectionnelle avec portillon Local stockage	Franck Bachet	4 495,00 €	5 394,00 €
Mise aux normes électricité Local stockage	Bussy le Repos	1 942,23 €	2 330,68 €
Isolation Thermique Local stockage fourniture des matériaux	Ets Gabrielli Villeneuve / Yonne	1241,47 €	1 489,76 €
	Ets Gédimat Charny		

Autorise Mme le Maire à signer les devis correspondants  
Accepte le paiement d'un acompte de 30% à la commande pour les menuiseries  
Dit que ces dépenses seront inscrites au budget de l'année en cours section investissement chapitre 21 cpte 21318.

**2016/18/03/12**

**Travaux logement communal :**

Suite à la visite de la société DOMODECENCE à la demande de nos locataires des travaux de mise aux normes sont à effectuer notamment pour l'électricité.

Après lecture faite par Mme le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte le devis de l'entreprise Gabrielli d'un montant de 509,39€ HT soit 611,27€ TTC pour les travaux d'électricité

Autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant

Dit que ces dépenses seront inscrites au budget de l'année en cours section investissement chapitre 21 cpte 2132.

**2016/18/03/13**

**Travaux salle du Conseil :**

Après lecture faite par Mme le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte le devis de l'entreprise Gabrielli d'un montant de 505,80€ HT soit 609,96€ TTC pour les travaux d'électricité

Autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant

Dit que ces dépenses seront inscrites au budget de l'année en cours section investissement chapitre 21 cpte 21311.

**2016/18/03/14**

**Migration logiciels informatiques :**

Notre prestataire informatique actuel va fusionner avec une autre société : la société Cosoluce.

Cette société nous propose la mise en place de leurs logiciels avec une formation pour le personnel.

Après lecture faite par Mme le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte le devis de la société Colsoluce

d'un montant de 1 035,00 HT soit 1 242,00€ TTC pour la fourniture l'installation des nouveaux logiciels et la formation du personnel

et d'un montant de 740,07€ HT soit 888,08€ TTC pour leur maintenance annuelle

Autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant

Dit que ces dépenses seront inscrites au budget de l'année en cours section investissement ch. 20 cpte 205 pour la 1<sup>ère</sup> partie et en section fonctionnement ch. 11 cpte 6156 pour la maintenance.

**2016/18/03/15**

**Travaux voirie aménagement carrefour le Puits aux Pâtres et VC N°7 :**

M Thierry Thuot informe l'assemblée que le carrefour de la Voie Communale N°7 et la route du Puits aux Pâtres est régulièrement inondé par manque d'évacuation des eaux de pluie.

Les travaux peuvent être effectués par nos services à moindre coût.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte le devis de la société Gedimat à Charny pour la fourniture des matériaux nécessaires d'un montant de 1 690,77€ HT soit 2 028,92€ TTC

Autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant

Dit que ces dépenses seront inscrites au budget de l'année en cours section investissement chapitre 21 cpte 2151.

**2016/18/03/16**

**Travaux voirie : plan de financement :**

Vu les délibérations en date du 26 février 2016 et du 18 mars 2016 acceptant les travaux de voirie pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Sollicite du Conseil Départemental de l'Yonne une subvention au titre de l'opération « Villages de l'Yonne » suivant le plan de financement suivant :

TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
Réfection des enduits	11 980,26€	14 376,31€
Achat grave émulsion	7 500,00€	9 000 ,00€
Emploi d'émulsion sur grave après travaux	4 000,00€	4 800,00€
Matériaux pour évacuation eau de pluie carrefour VC N° 7 et rte Puits aux Pâtres	1 690,77€	2 028,92€
<b>TOTAL</b>	<b>21 571,03€</b>	<b>30 205,23€</b>
<b>SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 15%</b>	<b>3236,00€</b>	
<b>A charge de la commune fond propre</b>	<b>18 335,03€</b>	<b>26 969,23€</b>

Autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires au dossier auprès des services concernés.

**Questions diverses :**

Mme d'Arjuzon propose que soit plantée une haie d'arbustes dans le jardin de la salle des fêtes afin de cacher le vis-à-vis.

La séance est levée à 20h00

Pour extrait conforme  
Pour affichage  
Le Maire  
Sandrine SABARD